

Villages fleuris La remise des prix du concours de fleurissement a eu lieu samedi matin au cinéma Pathé 17/02/14

# Des communes en fleurs pour 2014

CHACQUE ANNEE, les habitants des communes de la France entière participent au concours des villes et villages fleuris. Un engagement de la part du département, accompagné par le conseil général, qui contribue à rendre les communes agréables à vivre et attractives.

De plus en plus de professionnels font partie du jury. Désormais, les bénévoles reçoivent même une formation pour mieux répondre aux critères d'aménagements des communes. Les membres du jury ne visitent pas les communes pour sanctionner celles qui ne sont pas fleuries mais pour encourager les démarches et conseiller les habitants.

« Nous devons veiller à ce que les communes gardent leur identité, précise Sonia Kunzinger, fleuriste travaillant au service des espaces verts à Mulhouse, l'idée est que le fleurissement ne devienne pas un cache-misère mais bien qu'il mette en valeur le patrimoine de chaque village ». Ils recrutent et proposent même quelques villages pour le concours lorsqu'ils font une découverte florale saisissante.

Guy Miclo, président de Belfort Tourisme garde en tête une devise bien à lui : « Les fleurs c'est l'amitié et fleurir c'est sourire ».

## Palmarès régional des villes et villages fleuris :

- 4 fleurs : Belfort et Rougegoutte.

- 3 fleurs : Argiésans, Bavilliers, Beaucourt, Delle, Étueffont, Lacollonge, Recouvrance et Thiancourt.

- 2 fleurs : Anjoutey, Besnoncourt, Cravanche, Danjoutin, Fontaine, Fontenelle, Fousse-magne, Montreux-Château, Pérouse, Phaffans, Romagny-sous-Rougemont, Saint-Dizier-l'Évêque, Valdoie et Vétrigne.

- 1 fleur : Andelnans, Autrechène, Bermont, Cune-



■ Tous les représentants de communes et jardiniers.

Photo DR

lières, Denney, Eguenigue, Fêche-l'Église, Giromagny, Grandvillars, Grosne, Lachapelle-sous-Rougemont, Moyal et Novillard. Un prix spécial est accordé à Fêche-l'Église.

## Palmarès départemental

Dans la catégorie communes de moins de 300 habitants : Petitefontaine, Chavanatte, et ex aequo à la troisième place : Bourgsous-Châtelet et Croix.

Dans la catégorie communes de 300 à 1.000 habitants : Meroux ex aequo avec Petit-Croix, Sermamagny.

Dans la catégorie communes de plus de 1.000 habitants : Évette-Salbert, Essert, Joncherey.

Le concours vise aussi à récompenser l'implication des habitants à titre individuel.

## Maison avec jardin très visible de la rue

1. ex aequo : Paul Demouge, Beaucourt et Marie-Odile

Viennot, Rougegoutte ; 2. Marie Picard, Delle ; 4. Eliane Vallat, Brebotte ; 5. ex aequo - Claudine Koch, Phaffans et Daniel Woehrlé, Cravanche ; 7. Georges Billerey, Bavilliers ; 8. Nathalie Gindre, Fontaine ; 9. ex aequo Gilbert Doutréleau, Joncherey et Claire Sudre, Giromagny.

## Maison individuelle : fenêtres, murs, balcons ou terrasses

1. Christian Tamagne, Phaffans ; 2. Pierrette Jeanin, Fousse-magne ; 3. Ennio Gallino, Bavilliers ; 4. ex aequo Josiane Sabourin, Grosne et Marcel Theurillat, Delle ; 6. Lucien Walter, Chevremont ; 7. ex aequo Anne-Marie Torche, Saint-Dizier-l'Évêque et Margherita Vadot, Essert.

## Logements collectifs : fenêtres murs balcons

1. Gino Zaretti, Giromagny ; 2. Gilles Pottier, Belfort ; 3.

Antoinette Humbert, Essert.

## Maison avec décor floral de particuliers installé sur la voie publique

1. Marcel Zimmermann, Giromagny ; 2. Bernadette Bentz, Grosne ; 3. Françoise Lotz, Denney.

## Commerces, hôtels, restaurants, cafés

1. Grand Hôtel du Tonneau D'or, Belfort ; 2. Boucherie Jean-François Geoffroy, Lachapelle-sous-Rougemont ; 3. Restaurant la Péniche, Montreux-Château.

## Meublés de tourisme et chambres d'hôtes - campings

1. Marie-Louise Besançon, Vézelois ; 2. Estelle Di Marco, Autrechène ; 3. Patricia Roveda, Essert.

## Exploitations agricoles

1. Mireille Murat, Lacollonge ; 2. Gilles Courbot, Den-

ney ; 3. ex aequo Marie-Odile Juif, Phaffans et Monique Walger, Reppe.

## Écoles et bâtiments publics

1. École primaire Kiffel, Valdoie ; 2. Presbytère, Rougegoutte ; 3. École élémentaire, Bavilliers ; 4. Office de tourisme, Giromagny ; 5. École primaire, Fontaine.

## Mairies

Communes de moins de 300 habitants : 1. Mairie d'Autrechène ; 2. Mairie de Petitefontaine ; 3. Mairie de Chavanatte.

Communes de 300 à 1.000 habitants : 1. Mairie de Rougegoutte ; 2. ex aequo mairie d'Argiésans et mairie de Meroux ; 4. Mairie de Petit-Croix.

Communes de plus de 1.000 habitants : 1. ex aequo mairie d'Évette-Salbert et mairie de Pérouse ; 3. Mairie de Bavilliers ; 4. Mairie de Valdoie.